

Assemblée des délégués

Procès-verbal

Date : mardi, le 12 avril 2022
Assemblée des délégués ordinaire à 12.30 heures
Lieu : Halle de fête Marché-Concours, Saignelégier
Présents : selon liste séparée
Excusés : selon liste séparée
Procès-verbal : Annette Ruffieux

Ordre du jour :

1. Ouverture
2. Nomination des scrutateurs
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 6 juillet 2021 (voir sous <http://www.fm-ch.ch/fr/federation/organisation/l-assemblee-des-delegues.html>)
5. Rapports 2021
6. Comptes 2021 et rapport de révision / décharge au comité
7. Budget 2022
8. Mandat à l'organe de révision pour 2022
9. Modification partielle des statuts et autres règlements de la FSFM
 - a. Règlement du Livre Généalogique (RLG)
 - b. Règlement sur l'approbation des étalons (RAE)
 - c. Règlement du test en terrain (RTT)
 - d. Statuts
10. Renouvellement des organes de la FSFM
 - a. Election d'un membre du comité
 - b. Election d'un juge de race
 - c. Renouvellement de mandat pour deux juges de race
11. Propositions des membres
12. Informations sur le projet de révision de l'Ordonnance sur l'élevage : prise de position de la FSFM
13. Informations sur le projet d'apport de sang
14. Admissions et démissions de membres
15. Programme d'activités 2022
16. Distinctions et remerciements 2021
17. USP – Présentation du 125^{ème} anniversaire ainsi que de l'initiative populaire sur l'élevage intensif
18. Divers et clôture de l'assemblée

Le nombre de délégués avec droit de vote est fixé à **l'art. 18 des statuts**.

Les membres ordinaires collectifs délèguent un nombre de représentants en rapport avec le nombre de sujets inscrits au livre généalogique ; la règle appliquée est la suivante :

1	à	100 chevaux FM inscrits	2 voix
101	à	200 chevaux FM inscrits	3 voix
201	à	500 chevaux FM inscrits	4 voix
plus de		500 chevaux FM inscrits	5 voix

Pour les organisations étrangères, c'est le nombre de chevaux enregistrés dans le livre généalogique de la FSFM qui fait foi.

1. Ouverture

Début de l'assemblée à 12h52

Allocution d'ouverture :

Albert Rösti, président, salue chaleureusement les personnes présentes au cœur des Franches-Montagnes à Saignelégier, en particulier le maire de Saignelégier, Vincent Vermeille, et remercie tous les éleveurs et éleveuses qui n'ont pas hésité à faire le déplacement.

C'est la deuxième fois que nous avons l'occasion de nous rencontrer ici, à Saignelégier. Le comité a l'intention de revenir à Saignelégier tous les deux ans et d'organiser un tournus dans toute la Suisse les autres années.

Il présidera l'assemblée en français et remercie les deux traductrices pour leur travail.

Il salue également les présidents d'honneur Ernest Schlaefli et Bernard Beuret, ainsi que les représentantes du HNS Ines Lamon et Clara Ackermann, puis Daniel Steinmann, président de la Fédération suisse d'élevage de chevaux demi-sang, Madame Michelle Wyss, co-responsable de la division économie agricole de l'Union suisse des paysans, qui interviendra plus tard sur le thème de l'élevage intensif, M. François Monin, directeur d'AgriJura et les dames et messieurs de la presse.

Il souhaite que cette assemblée se déroule le plus rapidement possible et demande aux personnes présentes qui souhaitent s'exprimer de faire des discours aussi courts que possible.

Cela fait neuf mois qu'il a été mandaté président et sa fonction lui plaît bien ; durant cette période, il a déjà rencontré beaucoup d'éleveurs motivés. Cela est également dû à la bonne situation sur le marché des chevaux et à l'augmentation des prix des chevaux. Il pense que l'augmentation de la demande n'est pas seulement due à COVID, mais aussi au fait que les personnes intéressées ont pris conscience de la qualité de la race des Franches-Montagnes. Il espère que cette tendance se poursuivra et se développera.

En même temps, nous sommes aussi énormément sollicités au niveau politique. On y reviendra au point correspondant de l'ordre du jour - la proposition de la Confédération de réduire de deux tiers les primes pour les juments d'une année à l'autre est totalement inacceptable. Nous mettons toutes nos forces en œuvre pour la combattre, cette proposition ne sera pas tolérée et nous attendons une correction claire de la part de la Confédération et de l'OFAG en faveur de notre merveilleux cheval. Enfin, le développement de notre produit, de notre cheval, a été soutenu pendant des années - et nous en sommes reconnaissants - par la Confédération elle-même, qui a participé à la décision sur la forme que devait finalement prendre le "produit". Il est donc tout simplement inacceptable que la moitié des juments ne reçoive plus de primes en raison d'un pourcentage trop élevé de sang étranger.

Il règne une situation très oppressante qu'aucun président d'assemblée ne peut ignorer, à savoir la terrible affaire en Ukraine, qui est difficile à cerner. Toute cette souffrance nous rappelle à l'humilité et que, malgré tous les problèmes, nous pouvons être reconnaissants d'être ici. En même temps, on nous fait comprendre l'importance de l'agriculture aujourd'hui. Soudain, la souveraineté alimentaire est à nouveau un sujet de discussion en Suisse, dans tous les partis et jusqu'au Conseil fédéral. Et peut-être pouvons-nous en prendre notre part et constater que notre travail, que ce soit avec les chevaux ou d'autres animaux de rente, est valorisé et gagne en importance.

En ce qui concerne l'ordre du jour, le point 10c, "l'élection de deux juges de race", a été ajouté ultérieurement.

2. Nomination des scrutateurs

Les scrutateurs suivants ont été nommés : Chef du bureau Christoph Haefeli, Marcel Hutter et Marc Waeber

128 cartes de votes distribuées, majorité absolue 65, majorité deux-tiers 86

3. Acceptation de l'ordre du jour

A une large majorité, l'ordre du jour est accepté tel que proposé.

4. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 6 juillet 2021

AIR Nous passons au procès-verbal de la réunion de l'année dernière, présidée par Christoph Haefeli. Nous tenons à signaler qu'une correction a été ajoutée au point 11, page 17, à la demande de Roland Baumgartner. La déclaration de M. Baumgartner était en fait absurde en raison de l'absence d'un mot et nous l'avons corrigée parce qu'elle reflétait ainsi l'opinion juste de M. Baumgartner. Y a-t-il d'autres corrections ou remarques concernant le procès-verbal ?

Il n'y a pas d'autres questions et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. Rapports 2021

AIR Les délégués ont reçu les rapports annuels. Il souhaite donner la parole à la nouvelle secrétaire générale, Madame Pauline Queloz. Cela fait maintenant six mois qu'elle travaille pour la FSFM. Elle a pris ses fonctions avec un engagement total, elle connaît le milieu grâce à l'entreprise de ses parents, et la collaboration avec le comité directeur se déroule parfaitement.

Pauline Queloz, gérante :

Mesdames et Messieurs,

Chères éleveuses et chers éleveurs,

C'est un plaisir de prendre la parole devant les délégués pour la première fois dans sa nouvelle fonction de gérante de la Fédération Suisse des Franches Montagnes. Lors de la dernière assemblée de délégués au mois de juillet l'année passée, elle avait promis de vouloir être à l'écoute des éleveurs. Depuis sa prise de fonction le 1^{er} octobre 2021, elle a pu se rendre compte de l'ampleur de la tâche. Les défis présents et qui l'attendent encore demandent beaucoup de travail, d'engagement et de diplomatie. C'est avec détermination et optimisme qu'elle s'engage aux côtés de tous les acteurs pour la sauvegarde et le rayonnement de la race des Franches-Montagnes. A la gérance, elle a la chance d'être entourée d'une équipe parfaitement compétente et patiente avec sa nouvelle gérante. Elle profite de l'occasion pour remercier toutes ses collaboratrices de la gérance – ce sont elles qui font vivre la fédération. Un grand merci à Maryline, Svetlana, Liliane, Annette, Emilie, Françoise et Sonja pour leur engagement, leur bienveillance, leur patience, leur enthousiasme et leur dévouement pour les éleveurs et pour le cheval Franches-Montagnes.

Concernant l'année 2021, elle n'a connu que les trois derniers mois, et donc pas les neuf premiers mois qui n'étaient pas simple pour la fédération. En effet, elle fonctionné sans président et gérant pendant plusieurs mois. C'étaient Christoph Haefeli et les collaboratrices qui ont repris les rênes de la fédération au pied levé. Cette année était placée encore sous les restrictions de la pandémie COVID-19. Pourtant, toutes les épreuves d'élevage ont pu avoir lieu, comme beaucoup d'épreuves de Sports & Loisirs. La sélection des étalons et la finale du test en station ont malheureusement dû avoir lieu à huis clos. En revanche, une belle édition du National FM a pu se tenir en septembre avec quelques restrictions COVID, mais ouvert au public. Elle tient à remercier tous les organisateurs qui s'investissent et tous les participants.

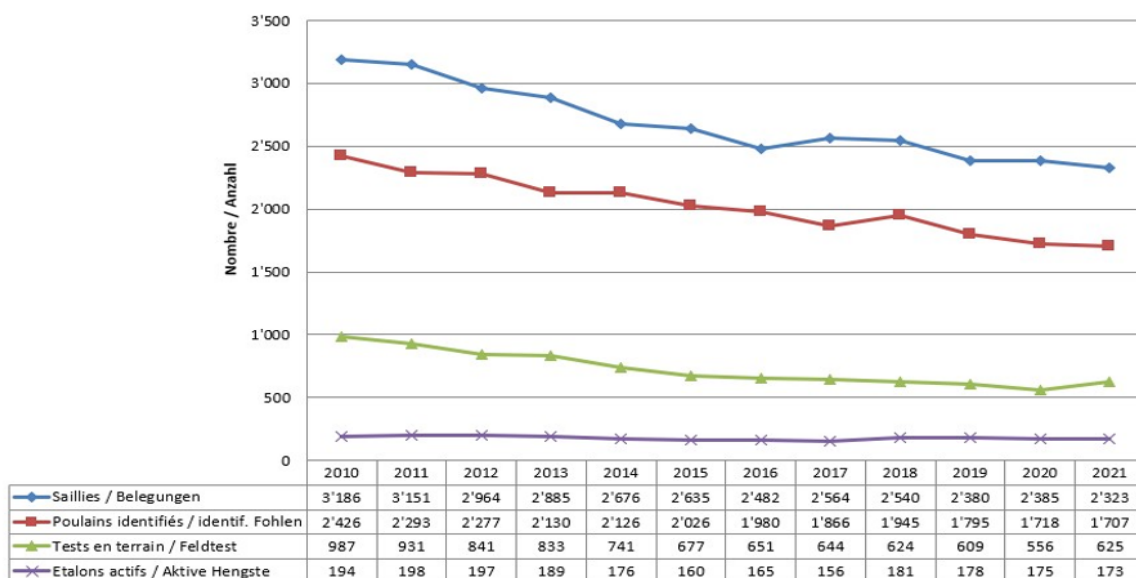
Voici un bref résumé de l'état des projets en cours et leur avancement. Deux projets scientifiques sont en cours : le projet « Modèle et Allures 2.0. », financé par l'OFAG et en collaboration avec l'Université de Zurich et le Haras National, débuté au mois de janvier 2021 et abouti au mois de décembre 2023. Ce projet a pour but de mesurer de manière objective et informatisée le modèle et allures des chevaux. Les experts se déplacent sur les places de Tests en terrain, aident les éleveurs aux diverses mesures et de récolter les données. Ce projet présente les avantages d'améliorer la qualité et l'exactitude des valeurs d'élevage de faire place à plus d'objectivité dans le jugement des modèles et allures, mais cette méthode ne permet pas de bénéficier des connaissances et du savoir-faire du jugement humain. La récolte des données nécessite un certain temps.

Le deuxième projet scientifique encore en cours c'est celui des « accouplements dirigés », qui a débuté en 2018 et qui se terminera en 2023. On doit malheureusement admettre que les résultats sont mitigés. Aucun étalon issu de ces accouplements n'a été approuvé. Trois mâles ont été présentés à Glovelier, seul l'un d'eux présentait les qualités nécessaires lui ayant permis d'être sélectionné pour le test en station à Avenches. Ce candidat était exemplaire lors du test en station, mais il n'a malheureusement pas été approuvé. Ces trois étalons ont ensuite participé aux tests en terrain et ont tous réussi. Les quatre juments ayant participé aux tests en terrains ont toutes réussi aussi, trois se sont classées en catégorie B et une en C. Ce serait réjouissant si une de ces juments sera mère d'un étalon un jour, mais il faut reconnaître que globalement, ce projet était un échec, car il n'a pas atteint son but de sauvegarder des lignées en danger. L'idée de mener un tel projet pour atteindre ce but reste envisagée par la fédération, mais il faut tout reprendre au début et mieux le ficeler. Nous sommes persuadés que s'il est mené consciencieusement et réfléchi dès le départ, un programme d'accouplements dirigés permettra de sauvegarder des lignées de valeur en voie de disparition.

Concernant les projets de commercialisation, deux projets sont menés en collaboration avec les Haras national, soit « E-FM » et « FM en manèges » et ils fonctionnent bien. Le projet E-FM est mis en pause durant l'année 2022 pour la bonne et simple raison qu'il est victime du succès du franchises-montagnes. Les chevaux se vendent si bien qu'on n'en a plus assez à proposer par ce biais. Etant donné que le projet est financé pendant une année encore par la Confédération, il sera remis en route dès que possible, sans doute en 2023.

Le comité et la gérance souhaitent améliorer la communication au sein de la fédération. Si la communication fonctionne bien entre la fédération et certains syndicats, elle est plus laborieuse avec d'autres. On aimerait créer une vraie stratégie de communication pour la fédération. Nous allons rafraîchir notre magazine FM et notre site internet, développer notre présence sur les réseaux sociaux et envisager de nouvelles méthodes de communication comme par exemple l'envoi direct d'une newsletter aux éleveurs et aux utilisateurs de franchises-montagnes.

Evolution des effectifs d'élevage / Entwicklung der Zuchtbestände 2010 - 2021



AD FSFM / DV SFV / 12.04.2022

7

Ce tableau illustre malheureusement la continuité de ce qui se produit depuis longtemps, le nombre de saillies respectivement de naissances ne cesse de baisser. Cette tendance ne touche pas seulement le franchises-montagnes mais l'ensemble de l'élevage de chevaux en Suisse. Nous devons renverser cette tendance afin d'assurer la survie de la race. Reste à espérer que la situation sur le marché continue à évoluer positivement et cela encourage les éleveurs à augmenter le nombre de saillies ces prochaines années. En revanche, si la révision sur l'ordonnance sur l'élevage, dont on vous parlera plus tard, devait voir le jour, il est fortement à craindre que le nombre de naissances diminue encore d'avantage. Si on sait que la plupart des poulains se vendent à moins de CHF 2000, la prime de CHF 500 a toute son importance dans l'encouragement à continuer dans l'élevage de franchises-montagnes.

Vu l'augmentation de nombre de chevaux ayant participé aux tests en terrain, cela prouve que le client cherche un cheval bien formé et en plus la vente est plus rentable que celle d'un poulain.

Le « poulain virtuel » vient d'être mis à jour. Vous y trouverez les juments dès l'âge de deux ans jusqu'à 25 ans. Le calcul du pourcentage du sang étranger du poulain a été intégré.

AIR stellt die Jahresberichte zur Diskussion. Das Wort wird nicht gewünscht und er schlägt vor, dass alles über alle Berichte in globo abgestimmt wird.

Il n'y a pas d'autres questions et les rapports sont acceptés à l'unanimité.

6. Comptes 2021 et rapport de révision / décharge au comité

AIR Les comptes annuels 2021, y compris le budget 2022, ont été envoyés avec l'invitation, et ceux qui auraient souhaité consulter les comptes de plus près ont eu la possibilité de le faire à la gérance. Il donne la parole au vice-président et président de la commission des finances.

CH pour la deuxième année de Corona, la fédération peut de nouveau présenter un très bon résultat financier. Comme de nombreuses manifestations ont été annulées en Suisse et à l'étranger, les dépenses de la FSFM ont diminué, mais les recettes de sponsoring et d'annonces ont également baissé. Heureusement, davantage de passeports de poulains ont été délivrés. En 2021, on a de nouveau investi dans l'informatique, et la mise en œuvre de l'archivage électronique engendre toujours des coûts. Les charges de personnel légèrement inférieures s'expliquent par le fait que le poste de gérante n'avait pas été occupé pendant quatre mois. Comme un résumé des résultats a été envoyé aux délégués en même temps que les autres documents, il n'entre pas dans les détails. Mais il donne volontiers des renseignements en cas de questions, dans la mesure du possible. Les personnes qui souhaitent consulter les comptes peuvent bien entendu le faire en s'annonçant auparavant à la gérance. Les comptes 2021 se soldent par un excédent de recettes de CHF 57'452. Les provisions de CHF 45'000 qui étaient prévues en 2020 pour les organisateurs des manifestations sportives annulées ont été versées. Pour les primes de test en terrain payées en 2021, qui s'élèvent à nouveau à 300 CHF, il n'a pas été nécessaire de recourir à la provision de 95'000 CHF constituée en 2020. Ainsi, il sera certainement possible de verser à nouveau le double de la prime, à savoir 300 francs, en 2022. Comme décidé l'année dernière, les passeports des poulains ne seront plus facturés que 60 francs au lieu de 65 francs à partir de cette année, ce qui a été pris en compte dans le budget 2022. Le bilan montre que les réserves s'élèvent à un peu plus de CHF 430 000, soit le même montant que l'année précédente. Le capital propre a augmenté de CHF 57'452 en raison de l'excédent de recettes et s'élève à CHF 801'328 au 31.12.2021.

Il souhaite maintenant soumettre les comptes annuels et le rapport de révision au vote.

**Les comptes annuels et le rapport de révision ont été acceptés à l'unanimité
et le comité a été déchargé.**

CH remercie Annette Ruffieux pour son travail.

7. Budget 2022

Lors de l'élaboration du budget pour l'année 2022, on est parti du principe qu'il y aurait à nouveau une année normale. On a en partie pris en compte la dernière année avant Corona, à savoir l'année 2019. Avec les manifestations qui, nous l'espérons, auront à nouveau lieu, l'association devra faire face à des dépenses supplémentaires, mais aussi à des recettes. En ce qui concerne l'informatique, on s'attend à moins de frais cette année. Les frais de personnel ont été budgétisés de la même manière qu'en 2020. Le budget 2022, établi par la commission des finances en collaboration avec la comptable Annette Ruffieux, présente un bénéfice de CHF 20'350.

S'il n'y a pas d'autres questions, il aimerait remercier tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à ce que la FSFM soit aujourd'hui sur la bonne voie au point de vue financier. Il aimerait aussi mentionner tout particulièrement l'OFAG. Sans son soutien, la fédération ne pourrait pas exister dans sa forme actuelle.

Le budget est accepté à l'unanimité

8. Mandat à l'organe de révision pour 2022

Les organes de la fédération proposent de poursuivre le mandat avec l'organe de révision BDO pour l'année 2022.

Il n'y a pas d'opposition, le mandat est confirmé à l'unanimité

9. Modification partielle des statuts et autres règlements de la FSFM

AIR se permet la remarque que ces modifications sont principalement des clarifications, des précisions d'inexactitudes qui ont été constatées. Il ne s'agit donc pas de modifications des objectifs d'élevage ou d'importance stratégique. A l'avenir, les modifications importantes seront communiquées par écrit aux syndicats d'élevage, si possible en début d'année, afin de laisser le temps à la discussion.

Présentation des différentes modifications par **Martin Stegmann, président de la commission d'élevage**

Statuts / Règlement	Article	Texte actuel	Modification proposée	Texte nouveau avec modifications visibles (ajouts en gras, suppressions en barrés)
a) Règlement du Livre Généalogique (RLG)	64 alinéa 1	1. En cas d'ascendance non conforme, la commission d'élevage peut, en plus des mesures administratives prévues à l'art. 60 du présent Règlement, décider de sanctions à l'encontre des propriétaires concernés. Les sanctions vont, selon la gravité du cas, du simple avertissement jusqu'à l'exclusion de l'élevage.	Correction renvoi d'article	1. En cas d'ascendance non conforme, la commission d'élevage peut, en plus des mesures administratives prévues à l'art. 60 62 du présent Règlement, décider de sanctions à l'encontre des propriétaires concernés. Les sanctions vont, selon la gravité du cas, du simple avertissement jusqu'à l'exclusion de l'élevage.
La modification est adoptée à l'unanimité.				
b) Règlement sur l'approbation des étalons (RAE)	11, alinéa 1	Pour être admis, les étalons doivent atteindre l'âge de 3 ans au moins dans l'année en cours. Une admission à 4 ans n'est possible que si l'étalon s'est déjà présenté à 3 ans, qu'il a fait le test en terrain à 3 ans (selon art. 7 du RTT) et qu'il l'a réussi (catégorisé au SB Classe C ou B selon le RLG). La toise sera remesurée à 4 ans avec le barème des 3 ans. En cas de motif attesté de maladie ou d'accident, le candidat doit tout de même être inscrit à 3 ans et une demande écrite doit être adressée à la commission d'élevage. Les étalons trop petits lors de leur présentation à 3 ans ne sont pas admis à se représenter à 4 ans.	Correction du terme en allemand	<i>Die Hengste müssen das Alter von 3 Jahren mindestens im laufenden Jahr erreichen. Eine Zulassung mit vier Jahren ist nur möglich, wenn der Hengst mit drei Jahren vorgestellt wurde, den FT mit drei Jahren erfolgreich bestanden hat (gemäss Art. 7 des FTR) und im HB in der Klasse B oder C gemäss HBO kategorisiert ist. Das Stockmass wird als 4-jähriger neu gemessen, wobei der Vergleichsmassstab die Richtlinie für 3-jährige angewendet wird. Im Falle eines bescheinigten Krankheits- oder Unfallgrundes muss der Kandidat noch mit 3 Jahren angemeldet werden und ein schriftlicher Antrag an die Zuchtkommission gestellt werden. Zu kleine, 3-jährige Hengste können nicht noch einmal im Alter von 4 Jahren präsentiert werden.</i>
b) Règlement sur l'approbation des	Section 6	Sport (Promotion CH ou épreuve officielle FSFM / FSSE)	Précision	Sport (Promotion CH attelage ou épreuve officielle FSFM / FSSE)

Statuts / Règlement	Article	Texte actuel	Modification proposée	Texte nouveau avec modifications visibles (ajouts en gras, suppressions en barrés)
étalons (RAE)				
b) Règlement sur l'approbation des étalons (RAE)	34 alinéas 1 et 2	<p>1. L'épreuve (Promotion CH ou officielle FSFM / FSSE) se déroule selon la réglementation en la matière.</p> <p>2. Elle est facultative, mais nécessaire pour le maintien dans une classe ou l'accès à une classe supérieure.</p>	<p>Précision</p> <p>Les étalons ne redescendent pas de catégorie.</p>	<p>1. L'épreuve (Promotion CH attelage ou officielle FSFM / FSSE) se déroule selon la réglementation en la matière.</p> <p>2. Elle est facultative, mais nécessaire pour le maintien dans une classe ou l'accès à une classe supérieure.</p>
b) Règlement sur l'approbation des étalons (RAE)	35 alinéas 1, 2 et 3 (nouveau)	<p>1. Sont admis à participer à cette épreuve les étalons:</p> <p>a) âgés de 3 à 6 ans;</p> <p>b) qui ont obtenu un total d'au moins 21 points lors de l'appréciation du modèle et des allures (section 3);</p> <p>c) qui ont obtenu la mention "apte à l'élevage" lors de l'examen clinique (section 4);</p> <p>d) qui ont obtenu au moins 90 points à l'indice total du TES (section 5).</p> <p>2. Lors de l'inscription, une copie du certificat d'origine doit être remis à l'organisateur de l'épreuve.</p>	<p>Corrections, le règlement ne correspondait pas au règlement de sport et loisir.</p>	<p>1. Sont admis à participer aux épreuves Promotion CH attelage à cette épreuve les étalons:</p> <p>a) âgés de 3 à 6 7 ans;</p> <p>b) qui ont obtenu un total d'au moins 21 points lors de l'appréciation du modèle et des allures (section 3);</p> <p>c) qui ont obtenu la mention "apte à l'élevage" lors de l'examen clinique (section 4);</p> <p>d) qui ont obtenu au moins 90 points à l'indice total du TES (section 5).</p> <p>2. Sont admis à participer aux épreuves officielles FSFM / FSSE les étalons :</p> <p>a) à partir de 3 ans;</p> <p>b) qui ont obtenu un total d'au moins 21 points lors de l'appréciation du modèle et des allures (section 3);</p> <p>c) qui ont obtenu la mention "apte à l'élevage" lors de l'examen clinique (section 4);</p> <p>d) qui ont obtenu au moins 90 points à l'indice total du TES (section 5).</p> <p>2.3. Lors de l'inscription, une copie du certificat d'origine doit</p>

Statuts / Règlement	Article	Texte actuel	Modification proposée	Texte nouveau avec modifications visibles (ajouts en gras, suppressions en barrés)
				être remis à l'organisateur de l'épreuve.
b) Règlement sur l'approbation des étalons (RAE)	39 alinéa 1	1. En fin d'année, après la Finale Promotion CH, la gérance de la Fédération suisse du franches-montagnes procède à la classification de tous les étalons actifs ou qui ont été engagés dans l'élevage.	Précision	1. En fin d'année, après la Finale Promotion CH attelage , la gérance de la Fédération suisse du franches-montagnes procède à la classification de tous les étalons actifs ou qui ont été engagés dans l'élevage.
La modification est adoptée par une grande majorité avec 9 abstentions				
c) Règlement du test en terrain (RTT)	10 alinéas 4, 5 et 6 (nouveau)	<p>4. Pour l'épreuve d'équitation, les embouchures brisées en métal, les brides sans embouchure et la cravache sont autorisés ; en revanche, tous les types d'enrênements d'appoint ou mécaniques ainsi que les éperons ne sont pas admis.</p> <p>5. Pour l'épreuve d'équitation, le cavalier doit être équipé d'une bombe (casque) et de chaussures à talon.</p>	Adaptation du matériel autorisé selon règlement de dressage de la FSSE	<p>4. Le matériel suivant est autorisé pour l'épreuve d'équitation :</p> <p>a) Les embouchures et les muserolles selon le règlement de dressage de la FSSE 2022, pages 23-26, à l'exception du filet droit (Nr°9) ;</p> <p>b) La cravache ;</p> <p>c) Les selles mixtes, de dressage et western.</p> <p>5. Le matériel suivant n'est pas autorisé pour l'épreuve d'équitation :</p> <p>a) les brides sans embouchure et autres licols en corde ;</p> <p>b) les filets pessoa ;</p> <p>c) les guêtres ;</p> <p>d) tous les types d'enrênements d'appoint ou mécaniques ainsi que les martingales ;</p> <p>e) les éperons ;</p> <p>f) Les housses de protection, rembourrages et autres éléments utilisés comme caches sur les montants et les muserolles, en peau de mouton ou en autres matériaux, ainsi que les œillères.</p> <p>4. Pour l'épreuve d'équitation, les embouchures brisées en métal, les brides sans embouchure et la cravache sont autorisés ; en revanche, tous les types d'enrênements d'appoint ou mécaniques ainsi que les éperons ne sont pas admis.</p>

Statuts / Règlement	Article	Texte actuel	Modification proposée	Texte nouveau avec modifications visibles (ajouts en gras, suppressions en barrés)
				5-6. Pour l'épreuve d'équitation, le cavalier doit être équipé d'une bombe (casque) à trois points d'attache et de chaussures à talon.
La modification est adoptée à l'unanimité.				
d) Statuts	20 aliéna 4	4. Lors d'élections, la majorité absolue des bulletins délivrés est exigée au premier tour de scrutin ; au tour suivant, la majorité simple suffit.	Précisions du processus d'élection	4. Lors d'élections, s'il y a plusieurs candidatures pour une même place , la majorité absolue des bulletins délivrés est exigée pour être élu au premier tour de scrutin ; au tour suivant, le candidat qui obtient la majorité simple suffit est élu. S'il n'y a qu'un seul candidat, il doit obtenir la majorité absolue des voix pour être élu. Il n'y a pas de second tour.
d) Statuts	20 alinéa 4bis (nouveau)		Précisions du processus d'élection	4bis. Lors d'élections, les candidatures doivent être proposées par les membres ayant-droit, par écrit et sur papier, au plus tard dix jours avant l'Assemblée des délégués.
La modification est adoptée à une grand majorité - pas d'opposition – 2 abstentions				

Entrée en vigueur de toutes les modifications au 01.01.2023.

10. Renouvellement des organes de la FSFM

a. Election d'un membre du comité

Pour remplacer Madame Chantal Pape-Juillard de Damvant, la candidature suivante nous a été transmise par écrit :

- Monsieur Jean Froidevaux de Delémont / JU
proposé par la Fédération jurassienne d'élevage chevalin

Monsieur Jean Froidevaux est élu à l'unanimité

b. Election d'un juge de race

Un nouveau juge de race doit être nommé pour remplacer Monsieur Hugo Piller de Brünisried / FR (représentant de la Romandie). Les candidatures officielles transmises par la Fédération fribourgeoise d'élevage chevalin respectivement le Syndicat vaudois d'élevage chevalin par écrit sont :

- Monsieur David Barras, La Roche / FR
- Monsieur Alexandre Cosendai, Sassel / VD

**Monsieur Barras est élu juge de race à 99 voix contre
5 voix pour Monsieur Cosendai**

c. Renouvellement de mandat pour deux juges de race

Messieurs Vincent Monin et Jean Chêne arrivent au terme de respectivement leur 2ème mandat de quatre ans et 1er mandat de quatre ans en qualité de juges de race. Selon les dispositions statutaires de la FSFM, ils sont soumis à réélection pour une nouvelle période de 4 ans.

Messieurs Monin et Chêne sont réélus par une grande majorité

11. Propositions des membres.

Aucune proposition a été déposée.

12. Informations sur le projet de révision de l'Ordonnance sur l'élevage : prise de position de la FSFM

AIR Au début de l'année, le Conseil fédéral a mis en consultation, comme chaque année, un paquet d'ordonnances modifiant diverses ordonnances agricoles, consultation qui durera jusqu'au 2 mai. La modification qui concerne plus particulièrement la Fédération et ses éleveurs est celle de l'ordonnance sur l'élevage. Il s'agit de supprimer l'article spécifique qui promeut le franches-montagnes à l'aide des CHF 500 de la prime à la jument et de le remplacer par un article général visant à promouvoir toutes les races. Les modifications suivantes sont prévues :

Mise en consultation du projet de révision de l'Ordonnance sur l'élevage (OE)

- entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023
- Suppression de l'art. 24 OE
- Réduction des primes pour les juments suitées de CHF 500.- à CHF 245.-
- Introduction d'une prime pour les étalons de CHF 490.-

→ **Conditions d'éligibilité à la prime :**

- Taux de sang étranger de max. 12,5% chez la jument/l'étalon
- Taux de sang étranger de max. 12,5% chez le poulain
- Degré de consanguinité de max. 10%

Les critères mentionnés ci-dessus sont inacceptables pour la FSFM, qui a élaboré une prise de position complète. Deux modifications mineures ont encore été apportées ce matin lors de la réunion du comité et cette version définitive sera envoyée une nouvelle fois à tous les syndicats. Il serait souhaitable que le plus grand nombre possible de syndicats de toute la Suisse envoient la consultation par mail et donnent

ainsi du poids à la démarche. L'Union Suisse des Paysans reprend la prise de position de la FSFM dans la sienne. Elle sera envoyée à tous les offices de l'agriculture, en leur demandant de l'intégrer également dans la prise de position des cantons. Cette semaine, cette prise de position a été aussi envoyée à tous les partis fédéraux, y compris les Verts, et AIR a pu discuter de la demande de la FSFM lors d'un entretien bilatéral avec le conseiller fédéral Parmelin, sans obtenir de promesse. Le 28 avril, le prochain rendez-vous avec le conseiller fédéral Parmelin aura lieu avec les deux conseillers aux Etats du canton du Jura, y compris le conseiller national Jean-Paul Gschwind (ancien président de la FSFM) et d'autres conseillers nationaux. Il aimerait mentionner en particulier le conseiller aux Etats valaisan, Monsieur Rieder, dont l'intervention est à l'origine de cette modification. Monsieur le Conseiller aux Etats Rieder lui a assuré personnellement qu'il n'avait pas l'intention que les modifications qu'il a proposées se fassent maintenant au détriment de la race des Franches-Montagnes.

La dernière action consistera à remettre la prise de position de manière un peu symbolique le 2 mai à Berne, en arrivant avec un attelage à quatre chevaux, escorté par trois cavaliers à l'avant et trois cavaliers à l'arrière. Pour une action de plus grande envergure, il existe de grandes restrictions. Soit la remise est petite mais importante, soit elle est si grande qu'il doute de pouvoir recruter suffisamment de personnes pour pouvoir assurer les mesures de sécurité exigées, ce qui équivaldrait à une manifestation, ce qui n'est pas l'intention. La presse sera bien entendu invitée.

13. Informations sur le projet d'apport de sang

AIR Aujourd'hui, rien ne sera décidé et il tient à préciser qu'il y a un an, l'assemblée des délégués a donné mandat au comité d'examiner la possibilité d'un nouveau croisement de sang étranger, dans un délai de deux ans. Les éventuelles décisions devraient être prises lors de l'assemblée des délégués en 2023.

MS à cet effet, la commission d'élevage a été complétée par une généticienne et a collaboré avec des personnes du haras et s'est échangé avec Messieurs Krähenbühl et Fischer des deux syndicats d'élevage de Neuchâtel et de Zurich, qui avaient soumis la proposition. Il faut d'abord se poser la question de l'objectif de ce croisement de sang étranger, quelque chose doit être amélioré dans l'élevage ? Il ne faut pas perdre de points positifs, que veut-on apporter en plus ? Un questionnaire a été élaboré et envoyé à tous les syndicats et à tous les éleveurs dont l'adresse e-mail était connue, afin de recueillir le plus grand nombre d'adresses possible et d'assurer une large assise au projet. Un calendrier et un budget ont été établis.

PAQ présente le questionnaire envoyé le 18.03.22 à quelques 6000 éleveurs, utilisateurs et amis du franches-montagnes pour mieux cerner les attentes. Le questionnaire est toujours en cours et les personnes n'ayant pas encore répondu sont priées de le faire. Le but de ce sondage est uniquement d'obtenir des informations utiles permettant au projet de prendre la bonne direction. Le projet complet et détaillé sera soumis aux délégués dans une année en 2023.

Sur la base des réponses reçues jusqu'aujourd'hui, 44.86% sont des femmes et 55.14 % des hommes. En ce qui concerne les activités principales, 48.28% sont utilisateurs, 37.93 % des éleveurs et 13.79% autres (beaucoup : utilisateurs ET éleveurs). 57.99% sont opposés à un apport de sang contre 42.01% favorables. Il reste un certain nombre de questions ouvertes :

1) Êtes-vous favorable ou opposé au projet d'apport de sang étranger ?

Favorable :

- Lutter contre la consanguinité de la race
- L'importance d'améliorer la race pour le sport (allures et morphologie)
- D'anciens apports de sang ont été bénéfiques dans le passé

Opposé/e :

- - Peur de se rapprocher du modèle du demi-sang
- - Peur de perdre le caractère typique FM pour aller vers un caractère plus difficile
- - Peur de perdre la morphologie typique FM qui en fait un cheval unique sur le marché
- - La consanguinité peut être combattue avec des connaissances et l'aide du Poulain virtuel
- - Peur de sélectionner les mauvaises races pour l'apport de sang
- - Les FM sont déjà suffisamment sportifs (lignée des N)
- - Il faut inciter les éleveurs à utiliser une plus grande diversité d'étalons

Mitigé/e :

- Pour un apport de sang mais très cadré par des autorités compétentes
- Pour un apport de sang seulement avec des races dites de sang froid

2) En tenant compte de la situation actuelle liée à la révision de l'Ordonnance sur l'élevage (suppression des primes pour les chevaux qui présentent un taux de sang étranger de plus 12,5%), seriez-vous encore prêts à mener un projet d'apport de sang avec le risque que le FM ne soit à l'avenir plus reconnu comme race suisse et que la FSFM perde son statut d'organisation d'élevage reconnue ?

21.60 % ont répondu *OUI* et 78.40% *NON*

3) Que faut-il absolument préserver dans la race ?

- Le caractère calme/le mental
- La polyvalence
- La robustesse/rusticité
- La bonne santé
- La coopération/proximité avec l'homme

4) Que pourrions-nous améliorer dans la race ?

- Les aplombs et les allures
- Surveiller la consanguinité
- La qualité des lignées
- La ligne du dos
- Accepter plus de blanc dans la race ou d'autres robes
- Le problème des sarcoïdes

5) Quelle(s) race(s) serai(en)t appropriée(s) pour un apport de sang ?

- Demi-sang suisse
- Quarter Horse
- Demi-sang français
- Lipizzan
- Noriker
- Comtois
- Pure race espagnol
- Cob normand
- Trakehner
- Pur-sang arabe
- Ardennais
- Welsh cob
- Anglo-arabe
- Haflinger
- Oldenbourg

18.33% préfèrent un type plus lourd, 60.56% le type actuel et 21.11 % un type plus léger

6) Principaux risques exprimés de l'apport de sang

- La perte du bon caractère du FM, proche de l'homme
- La perte de la polyvalence du FM
- Le risque que l'apport de sang mène le FM à devenir plus nerveux et plus difficile
- Le développement de maladies et une dégradation de la santé du FM
- Le risque que le FM se transforme en un cheval trop typé demi-sang
- La perte d'autres lignées plus anciennes

7) Résumé des principales opportunités exprimées sur l'apport de sang

-
- Possibilité de rendre le FM plus sportif, mieux adapté au marché du sport
- Au contraire, possibilité de retrouver un FM plus lourd, plus proche du type original
- Développer de nouvelles lignées
- Assurer une diversité génétique pour l'avenir

8) Qui doit supporter les coûts de mise en œuvre du projet ?

- La Confédération (Agroscope, OFAG)
- Les éleveurs
- Les syndicats
- Les initiants du projet
- La FSFM
- Les acheteurs de FM (augmentation du prix de vente)
- L'augmentation du prix des saillies
- Partage des coûts

9) Budget

Année / Jahr	Événement	Nb chevaux / Anzahl Pferde	Prix / Preis	Coûts / Kosten	Anlass
0	Recherche et sélection de 10 étalons étrangers 350h x 100.- (Source : Tarifs FSFM)			35'000	Suche und Auswahl von 10 fremden Hengsten 350 Std. x 100.- (Quelle: Tarife SFV)
	Recherche et sélection de 40 juments FM 100.-/h x 100h x 2 personnes (frais de déplacement compris)			20'000	Suche und Auswahl von 40 FM-Stuten 100.-/Std. x 100 Std. x 2 Personen (inkl. Reisekosten)
	Tests génétiques sur 10 étalons étrangers Maladies telles que PSSM, CLF, WFFS, etc. (Source : ISME et Annik Gmel, généticienne Agroscope)	10	400	4'000	Genetische Tests an 10 fremden Hengsten Krankheiten wie PSSM, CLF, WFFS usw. (Quelle: ISME und Annik Gmel, Genetikerin Agroscope)
	Transport des semences (Source: ISME)	10	400	4'000	Transport von Samen (Quelle: ISME)
1	Semences pour la saillie de 40 juments (Source : Livret "Des étalons performants pour l'élevage du cheval de sport CHF", FECH, 2021)	40	1'500	60'000	Samen für die Besamung von 40 Stuten (Quelle: Booklet "Leistungshengste für die CH-Sportpferdezucht", ZVCH, 2021)
	Frais vétérinaires (de la saillie jusqu'à la naissance)	40	800	32'000	Tierarztkosten (von der Besamung bis zur Geburt)
2	Concours centralisé des poulains 240.- inscription + 75.- passeport + 1'000.- indemnités juges, secrétaires et groupe de travail (Source : tarifs FSFM)	30	315	10'450	Zentralisierte Fohlenschau 240.- Anmeldung + 75.- Pass + 1'000.- Entschädigungen Richter, Schausekretäre und Arbeitsgruppe (Quelle: Tarife SFV)
			1'000		
2-4	Elevage des chevaux F1 (20 chevaux) (Source : Fiche "Quelle est la rentabilité de l'élevage de chevaux FM ?", Agroscope, août 2018)	20	10'533	210'660	Aufzucht von F1-Pferden (20 Pferde) (Quelle: Merkblatt "Wie wirtschaftlich ist die Zucht von Freiburgerpferden?", Agroscope, August 2018)
	- Achat de fourrage	20	101	2'020	- Kauf von Futter
	- Achat d'aliments complémentaires	20	426	8'520	- Kauf von Zusatzfutter
	- Maréchal-ferrant	20	1'178	23'560	- Hufschmied
	- Santé	20	687	13'740	- Gesundheit
	- Elevage	20	2'582	51'640	- Aufzucht
	- Divers coûts spécifiques	20	125	2'500	- Verschiedene spezifische Kosten
	- Coûts des machines et des véhicules	20	2'065	41'300	- Kosten für Maschinen und Fahrzeuge
	- Coûts des bâtiments	20	396	7'920	- Kosten für Gebäude
	- Coûts généraux d'exploitation	20	1'275	25'500	- Allgemeine Betriebskosten
	- Coûts de personnel	20	820	16'400	- Personalkosten
	- Coûts du fermage	20	433	8'660	- Pachtkosten
- Intérêts des dettes	20	445	8'900	- Zinsen für Schulden	

Année / Jahr	Evénement	Nb chevaux/ Anzahl Pferde	Prix/ Preis	Coûts/ Kosten	Anlass
4	Sélection nationale des étalons Glovelier F1 225.- inscription (Source : tarifs FSFM) + 475.- frais de personnel et de préparation	10	700	7'000	Nationale Hengstselektion Glovelier F1 225.- Anmeldung (Quelle: Tarife SFV) + 475.- Personal- und Vorbereitungskosten
	Test en station Avenches F1 2'500.- inscription + 360.- assurance + 75.- test ADN mère (Source : tarifs FSFM)	5	2'935	14'675	Stationstest Avenches F1 2'500.- Anmeldung + 360.- Versicherung + 75.- DNA-Test Mutter (Quelle: Tarife SFV)
	Test en terrain juments et hongres F1 50.- inscription (Source : tarifs FSFM) + 1'500.- débouillage	15	1'550	23'250	Feldtest Stuten und Wallache F1 50.- Anmeldung (Quelle: Tarife SFV) + 1'500.- Anreiten
	Saillie de 40 juments avec des étalons F1	40	200	8'000	Belegung von 40 Stuten mit F1-Hengsten
	Frais vétérinaires (de la saillie jusqu'à la naissance)	40	400	16'000	Tierärztkosten (von der Besamung bis zur Geburt)
5	Concours centralisé des poulains 240.- inscription + 75.- passeport + 1'000.- indemnités juges, secrétaires et groupe de travail (Source : tarifs FSFM)	30	315	10'450	Zentralisierte Fohlenschau 240.- Anmeldung + 75.- Pass + 1'000.- Entschädigungen Richter, Schausekretäre und Arbeitsgruppe (Quelle: Tarife SFV)
	Castration des étalons F1, perte de valeur Coûts de castration + Perte entre le prix d'un étalon approuvé et d'un hongre non approuvé	5	10'000		50'000
5-8	Élevage des chevaux F2 Coûts d'élevage identiques à l'élevage des candidats-étalons F1	20	10'533	210'660	Aufzucht von F2-Pferden Gleiche Aufzuchtkosten wie bei der Aufzucht von F1-Pferden
8	Sélection nationale des étalons Glovelier F2 225.- inscription (Source : tarifs FSFM) + 475.- frais de personnel et de préparation	10	700	7'000	Nationale Hengstselektion Glovelier F2 225.- Anmeldung (Quelle: Tarife SFV) + 475.- Personal- und Vorbereitungskosten
	Test en station Avenches F2 2'500.- inscription + 360.- assurance + 75.- test ADN mère (Source : tarifs FSFM)	5	2'935	14'675	Stationstest Avenches F2 2'500.- Anmeldung + 360.- Versicherung + 75.- DNA-Test Mutter (Quelle: Tarife SFV)
	Test en terrain juments et hongres F2 50.- inscription (Source : tarifs FSFM) + 1'550.- débouillage	15	1'550	23'250	Feldtest Stuten und Wallache F2 50.- Anmeldung (Quelle: Tarife SFV) + 1'550.- Anreiten
0-8	Recherches scientifiques Morphométrie, allures, génétique plus poussée, etc. : 200.-/h x 150h (Source : Annik Gmel, généticienne Agroscope)			30'000	Wissenschaftliche Forschungen Morphometrie, Gänge, weitergehende Genetik usw. : 200.-/Std. x 150 Std. (Quelle: Annik Gmel, Genetikerin Agroscope)
	Frais administratifs Administration, juges, séances du groupe de travail, etc. (Source : tarifs FSFM)			25'000	Administrative Kosten Verwaltung, Richter, Sitzungen der Arbeitsgruppe, usw. (Quelle: Tarife SFV)
Total				816'070	Total

Répartition des frais/ Aufteilung der Kosten	FSFM/ SFV	Éleveurs/ Züchter
	150'000	666'070

L'OFAG a confirmé qu'il ne portera aucun soutien financier.

AIR Il faut relativiser le coût de CHF 666'000 pour les éleveurs, il s'agit de CHF 150 à CHF 160 par éleveur. Il ne s'agit pas d'approuver ou de rejeter le projet avec ce budget, mais d'exposer de la manière la plus neutre possible les réflexions qui doivent être faites. Rien n'est décidé jusqu'à la prochaine assemblée des délégués l'année prochaine.

Mario Gandolfo, Cornol, aimerait juste apporter quelques observations au budget présenté avant. Il n'est pas très réaliste, car les poulains nés normalement auraient aussi coûté quelque chose. Il faudrait donc calculer un budget qui montre la différence entre un poulain issu de race pure et un autre issu d'un croisement.

14. Admissions et démissions de membres

AIR on a reçu une demande d'adhésion pour un membre ordinaire individuel :

Christina Eberle de/von Flumserberg

Madame n'est présente. **AIR** propose de ne pas voter la demande.

Pas de votation

15. Programme d'activités 2022

A) Affaires courantes :

- Activités de la gérance et des autres organes de la FSFM
- Concours
- Tests en terrain
- National FM
- Formation des juges et des apprenants
- Expositions, foires et manifestations
- Relations publiques et marketing
- Défense des intérêts de l'élevage FM
- Contrôle d'ascendance
- Contributions de maintien de race pour les juments FM
- Mise en œuvre de la planification financière pluriannuelle
- Collaboration avec les divers partenaires

B) Dossiers en cours :

- Projet "apport de sang étranger dans la race des Franches-Montagnes".
- Action politique au niveau fédéral, notamment dans le cadre de la révision partielle de l'ordonnance sur l'élevage.
- Recherche de soutien financier privé, dans le but notamment de financer les diverses activités de la FSFM.
- Importation des données utiles de la BDTA équine dans le stud-book FSFM.
- Collaboration active avec le HNS pour poursuivre la mise en œuvre des mesures issues du concept marketing FM.
- Poursuite des projets intégrant le cheval FM dans des projets touristiques (parcs naturels, projets cantonaux, création d'une association cheval et tourisme, etc.).
- Coordination et suite du projet FM en manèges.
- Suite du projet e-FM : à la recherche du FM de ma vie.
- Suite du projet Modèle et Allures 2.0.
- Développement informatique : archivage électronique.

C) Nouveaux dossiers :

- Projet de mise en avant des jeunes éleveurs.
- Réorganisation de la formation continue pour les fonctionnaires FSFM.
- Organisation et mise en œuvre de réunions d'informations et de formation pour les responsables des syndicats et associations d'élevage membres de la FSFM.

Roland Katrhiner, Sursee Hochdorf, selon ses calculs, La FSFM fêterait cette année ses 25 ans d'existence. Quelque chose est-il prévu à cet effet ?

AIR le comité est au courant et il a été décidé d'organiser quelque chose de spécial dans le cadre du National 2022.

Accepté à l'unanimité

16. Distinctions et remerciements 2021

JEAN-PAUL GSCHWIND
Ancien président FSFM

CHANTAL PAPE-JUILLARD
Ancienne vice-présidente FSFM

MARTIAL LAVILLE
Membre de la commission des finances

ANDRE JORDAN
Membre de la commission des finances

ALAIN BAHUCHET
Ancien président de l'AFMF

CHRISTINE CLEMENT
Ancienne secrétaire de l'AFMF

HUGO PILLER
Juge de race FSFM

TEAM LA FERME DES MOULINS
CHAMPIONNAT SUISSE 'ATTELAGE 2021
Jerôme Voutaz, meneur
Pierre Emonet, propriétaire

MARIO GANDOLFO
CHAMPIONNAT SUISSE 'ATTELAGE 2021
Meneur

Willi Luder, PZG Rothrist, doit rappeler à la fédération que l'attelage à deux chevaux est également pratiqué. Son junior est devenu champion suisse avec des franches-montagnes, a participé au championnat du monde et a obtenu une excellente huitième place. Il a été plusieurs fois vice-champion suisse, mais il a malheureusement toujours été oublié.

AIR remercie pour la remarque et demande pardon, cela sera noté et on essaiera de le corriger. Il félicite chaleureusement le junior pour ses performances et espère pouvoir réparer ce faux pas lors d'une prochaine assemblée. Il veille à ce que le junior reçoive également un panier comme les autres et appelle à applaudir les performances.

17. USP – présentation du 125ème anniversaire ainsi que l'initiative populaire sur l'élevage intensif

AIR freut sich Frau Michelle Wyss, Co-leiterin des Geschäftsbereichs Agrarwirtschaft des SBV, begrüßen zu dürfen für die Präsentation des 125-Jahr-Jubiläums und der Massentierhaltungsinitiative

Objectif : « Mettre fin à l'élevage intensif en Suisse »

- Définition de l'élevage intensif : « Élevage industriel visant à rendre la production de produits d'origine animale la plus efficace possible et portant systématiquement atteinte au bien-être des animaux »
- L'élevage doit être conforme aux normes 2018 de Bio Suisse.
- Prescriptions sur l'importation
- Période transitoire de 25 ans

Point principaux des directives Bio Suisse

- SRPA obligatoires
- Veaux : troupeau de 20 têtes au maximum
- Sorties en plein air pour tous les porcs dès l'âge de 24 jours. Davantage de surface par animal. Prolongation de la durée d'allaitement.
- Poules pondeuses : deux unités avicoles de 2000 poules pondeuses au maximum par exploitation. Davantage de surface par animal dans le poulailler et au pâturage.
- Volailles de chair : quatre troupeaux de respectivement 2000 têtes (pré-engraissement) et 500 têtes au maximum (finition). Davantage de surface dans le poulailler et pâturage en plus. Prolongation de la durée d'engraissement.

La Situation

- L'élevage serait fortement touché → un grand nombre d'exigences supplémentaires élevées, auxquelles il ne serait pas possible de satisfaire partout.
- Effets négatifs sur le reste de l'agriculture en raison de la réorientation amorcée dans les exploitations
- L'agriculture suisse se distingue par un niveau élevé de bien-être animal :
- Loi stricte sur la protection des animaux, y compris sur les effectifs maximaux
- Programmes d'incitation SST et SRPA à participation importante
- Offres de labels allant encore plus loin
- Système de contrôles efficace
- Les normes bio exigées font déjà partie de l'offre.

L'initiative est inutile !

Les principaux arguments contre

- Il n'y a pas d'élevage de masse en Suisse : le bien-être des animaux est une priorité chez nous
- L'offre requise existe déjà et est plus importante que la demande
- L'exigence d'une norme bio empêche la liberté de choix et prive les labels de leur raison d'être
- Les prix de la viande, des œufs et des produits laitiers augmentent de 20 à 40%
- La production de denrées alimentaires régionales diminue, les importations augmentent en conséquence
- Conflits avec d'autres directives, p. ex. l'aménagement du territoire

Ce que nous faisons actuellement

- Phase «information et sensibilisation»
 - Promouvoir l'agriculture durable (site web, page Facebook, annonces Google, etc.)
 - Concentrer la communication agricole sur le domaine de l'élevage
 - Assurer une visibilité précoce sur le plan thématique (drapeau,, autocollant sur les véhicules ou ...)
- Phase «campagne de votation»
 - Les premiers éléments de la campagne sont en place:
 - définition du visuel et les messages principaux
 - site web avec des vidéos d'exploitations agricoles, arguments, questions et réponses
 - Les canaux dans les réseaux sociales (Facebook, Instagram, Twitter)

Les 125 ans

Le Comité de l'USP a préparé des activités articulées autour des objectifs suivants :

- Devenir visible auprès des paysannes et des paysans.
- Renforcer les relations avec les organisations membres, en particulier les organisations sectorielles.
- Fidéliser les collaboratrices et les collaborateurs à l'entreprise.
- Se faire connaître à l'extérieur.

18. Divers et clôture de l'assemblée

AIR félicitations à Francis Voiblet, le nouveau président de la Fédération bernoise d'élevage chevalin et remerciements à Monsieur Urs Wyssmüller, ancien président.

Il tient encore à faire une déclaration du comité. Les éleveurs savent que l'évaluation d'un expert est un instantané. Il regrette beaucoup que des personnes qui n'étaient présentes ni à Glovelier ni à Avenches

aient discrédité l'étalon Narino de Toni Weibel auprès du public. Le comité, la commission d'élevage et la commission d'approbation soutiennent unanimement l'évaluation des experts à Glovelier et le test en station. L'étalon a passé avec succès le contrôle vétérinaire d'entrée à Avenches. La FSFM souhaite à Toni Weibel et à son étalon beaucoup de succès et tout le meilleur.

Le dimanche 14 avril 2022 à 21h50, la RTS 2 diffusera le film de Claude Schauli "le Cheval de chez nous".

Le 7 mai 2022, la journée du franchises-montagnes aura lieu dans le cadre de la BEA Cheval à partir de 14h30.

Pour la prochaine assemblée des délégués, Hans Biemann a prononcé une invitation pour le 14 avril 2023 dans le canton de Fribourg. Il propose que l'assemblée des délégués ait lieu tous les deux ans à Saignelégier et sinon dans le reste de la Suisse. Pour l'année 2025, il existe déjà une invitation dans le canton des Grisons.

Brève communication : un homme du nom de Hugo Bernhard envoie des courriers au nom de la Fédération suisse du franchises-montagnes avec le logo pour acheter des chevaux. Il n'a pas été possible de retrouver cet homme. Si quelqu'un reçoit une telle lettre, il s'agit d'une "fake news".

Appel : Peter Thalmann cherche encore des chefs de discipline en attelage et en équitation pour le National.

Mario Gandolfo, Cornol, félicite Peter Thalmann pour son excellent travail en qualité de président du National 2021.

En même temps il aimerait profiter de l'occasion pour s'exprimer sur un thème qui le fâche, étant donné qu'il y a aussi bien un politicien dans le comité FSSE, monsieur Damien Müller Conseiller aux Etats du Canton de Lucerne et Albert Rösti, Conseiller National et président de la FSFM. La commission de sports et le comité ont refusé de se mettre à jour au niveau des nouveaux règlements ainsi qu'aux recommandations de programme pour les concours d'attelage. Il parle des chevaux de 6 à 7 ans, pour lesquels le statut quo a été prononcé. Le programme actuellement en vigueur dans cette catégorie, a été retiré de la liste des recommandations de la FSSE. Le programme 7A doit se dérouler dans un carré de 100m x 40m, ce qui n'est plus le cas de tous les autres programmes de la FSSE et de la FEI. Les figures à une main ne sont plus présentes dans aucun programme de dressage attelé d'Europe mise à part des promotions de 6 à 7 ans de la FSFM. Ces divers non conformités des règlements et directives de la FSSE par la FSFM nuit à la fédération et risque dans les pires des cas l'exclusion exclure les membres des cadres nationaux des promotions 6 à 7 ans selon le respect de la convention des cadres qui dit au point 3.1 : « l'athlète s'engage à respecter les règlements et dictés par la FSSE et la FEI lors des participations à des manifestations. Plusieurs éleveurs participant aux promotions sont membres dans le cadre national. La proposition d'un nouveau programme de dressage a déjà été soumis à la commission du sport ainsi qu'au comité, un programme qui permettait enfin de faciliter la venue de jeunes meneurs débutant en rendant quelques figures plus difficiles pour les attelers de catégorie MS et en facilitant le programme pour les catégories Brevet et L. Ce programme a été accepté par la commission du sport puis refusé par le comité pour des raisons qui lui sont inconnues et qui a pour conséquence la baisse du nombre de participant. C'est pourquoi, il demande au président de la commission du sport et au président de la FSFM Albert Rösti d'agir rapidement dans le sens du sport.

AIR prend note. La collaboration avec le conseiller aux États Damian Müller fonctionne très bien. En ce qui concerne l'attelage, la question du galop a fait l'objet d'intenses discussions. La FSFM a des structures démocratiques, avec des commissions et un comité, les raisons ont été exposées. La question est finalement de savoir combien de personnes y participent encore. Le comité a discuté en détail de la possibilité de faire une épreuve pour ceux qui le font de manière sportive et presque professionnelle et qui vont au galop et les autres seulement au trot. Il est d'avis qu'il est pas envisageable d'effectuer la même discipline en deux étapes différentes, car il n'est alors plus possible de comparer. C'est pour cette raison que le comité a refusé, mais on peut toujours rester en discussion. Mais les personnes qui ne sont pas des sportifs professionnels doivent pouvoir continuer à participer dans ce domaine.

Alexandre Cosendai rapporte les salutations de l'Equipe FM, qui représente le cheval FM à l'attelage et à l'étranger. Cette année, elle participe du 12 au 19 septembre 2022 à la « Route du Poisson », de Boulogne s/Mer à Paris. Le public peut assister aux entraînements le 15 mai à Sassel, 11 juin à Peu-Claude, les 16 et 17 juillet Le Mont s/ Lausanne, et le 20 juillet à Avenches.

Daniel Steinmann, président de la FECH : La collaboration avec la FSFM est bonne, on s'est rencontré au niveau des affaires et on a aussi discuté de problèmes spécifiques comme celui des primes de maintien de la race. La prise de position a été faite via l'USP et une autre, directe, devrait suivre. Il y a une semaine, une réunion a eu lieu avec la FSEC et la position de l'OFAG lui donne à réfléchir, car le cheval - toutes les races sont concernées – passe maintenant en tant qu'animal de rente agricole. Cela a des conséquences difficiles à évaluer, par exemple dans l'ordonnance sur les paiements directs, et cela va concerner tout le monde. La problématique des animaux de compagnie et des animaux de rente doit être clarifiée. Comme on est maintenant bien représenté dans le monde politique, avec Damian Müller et beaucoup de bonnes personnes qui s'engagent, il faut être actif avant que la PA 25, ou quel que soit son futur nom, n'entre en vigueur.

AIR remercie tous les participants et les invite à l'apéritif.

CH Il aimerait à son tour, au nom du comité, remercier Albert Rösti pour son engagement au sein de la FSFM. Il a consacré beaucoup de temps à sa première année de présidence de la FSFM et s'est familiarisé très rapidement et avec compétence. Son engagement en faveur de la révision de l'ordonnance sur la protection des animaux a été énorme. Le comité, la nouvelle gérante Pauline Queloz et ses collaboratrices forment une équipe très efficace et collégiale. Il se réjouit de poursuivre cette bonne collaboration.

Séance levée à 16.16 h

FSFM - Assemblée ordinaire des délégués
SFV - Ordentliche Delegiertenversammlung
12.04.2022
Présent / Anwesend

Nom <i>Name</i>	Prénom <i>Vorname</i>	Fonction - Organisation <i>Funktion - Organisationen</i>	Présent <i>Anwesen</i>
Monin	François	AgriJura - Chambre d'agriculture - Directeur	1
Ackermann	Clara	Agroscope - Haras national suisse HNS <i>Agroscope - Schweizer Nationalgestüt SNG</i>	1
Lamon	Ines	Agroscope - Haras national suisse HNS <i>Agroscope - Schweizer Nationalgestüt SNG</i>	1
Annik	Gmel	Agroscope - Haras national suisse HNS <i>Agroscope - Schweizer Nationalgestüt SNG</i>	1
Gschwind	Jean-Paul	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>	1
Clément	Christine	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>	1
Bahuchet	Alain	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>	1
Gandolfo	Mario	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>	1
Jordan	André	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>	1
Laville	Martial	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN</i>	1
Pape-Juillard	Chantal	DISTINCTIONS / <i>EHRUNGEN - Presse / Agri</i>	1
Froidevaux	Jean	Gérant / <i>Geschäftsführer FJEC</i>	1
Jeanbourquin	André	Juge de race FSFM / <i>Rassenrichter SFV</i>	1
Piller	Hugo	Juge de race FSFM / <i>Rassenrichter SFV</i>	1
Wermeille	Vincent	Maire de Saignelégier	1
Beer	Hansueli	Mandataires FSFM / <i>Mandatar SFV</i>	1
Erard	Frédéric	Mandataires FSFM / <i>Mandatar SFV</i>	1
Schmid	Sabrina	Mandataires FSFM / <i>Mandatar SFV</i>	1
Zöhl	Madeleine	Mandataires FSFM / <i>Mandatar SFV</i>	1
Bovet	Roland	Membre d'honneur FSFM / <i>Ehrenmitglied SFV</i>	1
Bösiger	Andreas	Membre d'honneur FSFM / <i>Ehrenmitglied SFV</i>	1
Froidevaux	Pierre-André	Membre d'honneur FSFM / <i>Ehrenmitglied SFV</i>	1
Von Allmen	Eddy	Membre d'honneur FSFM / <i>Ehrenmitglied SFV</i>	1
Boillat	Claude	Président / <i>Präsident FJEC</i>	1
Beuret	Bernard	Président d'honneur FSFM / <i>Ehrenpräsident SFV</i>	1
Schlaefli	Ernest	Président d'honneur FSFM / <i>Ehrenpräsident SFV</i>	1
Steinmann	Daniel	Président FECH / <i>Präsident ZVCH</i>	1
Thalmann	Peter	Président National FM / <i>Präsident National FM</i>	1
Barth	Simone	Presse / <i>BauernZeitung</i>	1
Willemin	Henri-Jo	Presse / <i>Le Franc-Montagnard SA</i>	1
Glatz	Justine	Presse / <i>Magazine FM</i>	1
Chalverat	Raphaël	Presse / <i>Radio Fréquence Jura</i>	1
Wyss	Michelle	Union suisse des paysans / <i>Division Economie agraire</i>	1
Total			33

FSFM - Assemblée ordinaire des délégués
SFV - Ordentliche Delegiertenversammlung
12.04.2022
Excusé / Entschuldigt

Nom Name	Prénom Vorname	Fonction - Organisation Funktion - Organisationen	Excusé Entschuldigt
Pape	Nicolas	AgriJura - Chambre d'agriculture - Président	1
Boss	Corinne	Agroscope - Haras national suisse HNS <i>Agroscope - Schweizer Nationalgestüt SNG</i>	1
Weber	Denise	Juge cantonal	1
Willemin-Dubois	Cynthia	Juge de TET Equitation / <i>Richter FT Reiten</i>	1
Müller	Hansueli	Membre d'honneur FSFM / <i>Ehrenmitglied SFV</i>	1
Queloz	Michel	Membre d'honneur FSFM / <i>Ehrenmitglied SFV</i>	1
Hofer	Christian	OFAG - Directeur / <i>BLW - Direktor</i>	1
BDO		Organe de révision / <i>Revisionsstelle</i>	1
Müller	Damian	Président FSSE / <i>Präsident SVPS</i>	1
Charlet	Marinette	Presse / Le Cavalier Romand	1
Nussbaumer	Peter	Teamleiter Fuhrhaltereie / <i>Feldschlösschen Getränke AG</i>	1
Rufer	Martin	Union suisse des paysans - Schweizer Bauernverband	1